

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude rapprochée < 5 km



#### 1 - BOURS :

Eléments protégés :  
Donjon (cad. B 179) : classement par arrêté du 23 février 1965

Périodes de construction :  
14e siècle ; 15e siècle

Propriété de la commune



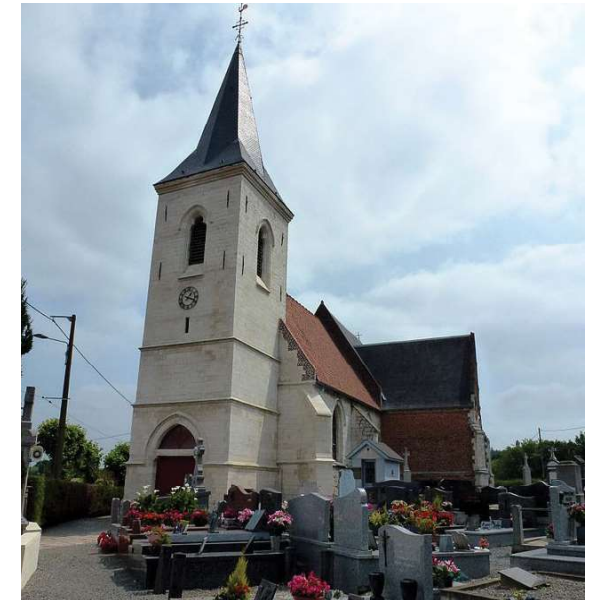
#### 3 - BAILLEUL LES PERNES :

Eglise inscrite

Eléments protégés : Choeur : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction : 17e siècle

Propriété de la commune



#### 2 - DIVION :

Croix de Grès

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude rapprochée < 5 km



4 - MARLES-LES-MINES : Chevalement du puits 2 de la fosse Sainte-Émile

Le **Chevalement de Marles-les-Mines** est localisé au sein d'un parc public arboré aucune vue lointaine n'étant possible les risques de covisibilités significatives sont très limités.

#### 6 - BRUAY-LA-BUSSIÈRE :

Eléments protégés :  
Hotel de Ville, Piscine Art-Déco.

Propriété de la commune



## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km



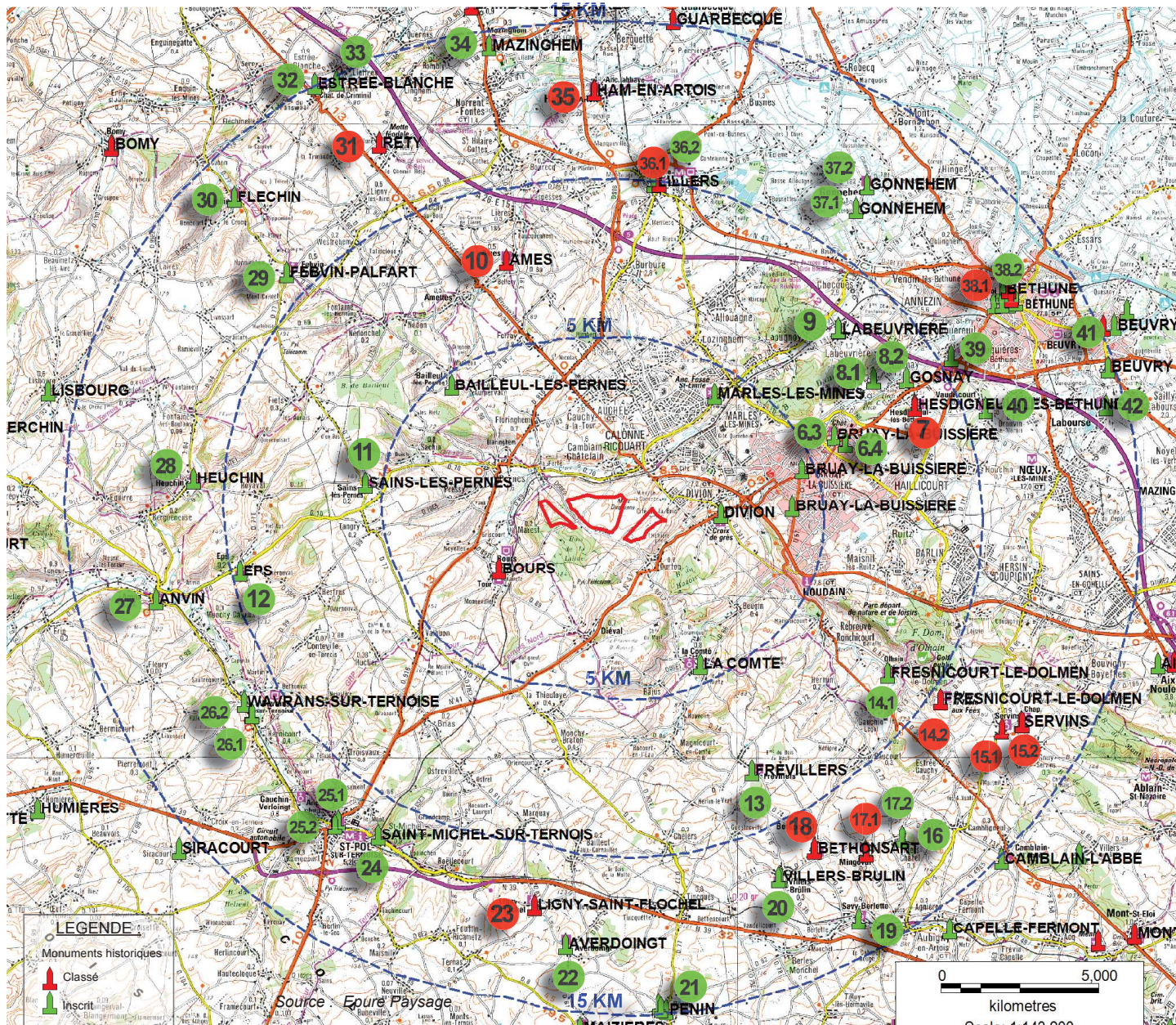
COVISIBILITÉ POTENTIELLE À SURVEILLER

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Bruay-la-Buissière	6.3	Château de la Buissière	Plaine de la Lys	Inscrit	Les monuments sont intégrés dans l'agglomération où le cadre bâti et le cadre végétal pour le parc limitent fortement les vues lointaines, en l'absence de perspectives visuelles axée vers le site éolien aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	6.4	Eglise Saint-Martin				X	
Hesdigneul les Béthune	7.1	Eglise	Plaine de la Lys	Classé	L'église campée à flanc de coteau offre des vues vers le nord mais aucune vers le site éolien, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	7.2	Château et remises		Inscrit	Le château inscrit au coeur d'un parc paysager et dans un contexte urbaine n'offre pas de vues lointaines aussi aucune covisibilité significative n'est possible.		
Gosnay	8.1	Chartreuse des dames	Plaine de la Lys	Inscrit	Localisée dans un repli de relief et dans un contexte boisé si des vues sont possibles elles sont partielles et peu significatives.	X	
	8.2	Chartreuse des hommes dite du Val St Esprit			Des vues sont possibles vers le site éolien mais elles sont très filtrées par l'avant-plan topographique, bâti et boisé, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Labeuvrière	9	Ancienne Prévôté	Plaine de la Lys	Inscrit	Le monument est localisée en coeur de bourg situé lui même au bord de la vallée de la Clarence, le village est encadré par des buttes boisées qui bloque les vues lointaines. Aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Ames	10	Eglise Saint-Pierre	Plaine de la Lys	Classé	Situé au coeur de la vallée de la Nave et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Saint-les-Pernes	11	Eglise Sainte-Berthe	Plateau de l'Artois	Inscrit	Le monument est blotti dans l'urbanisation et protégé par la cuesta de l'Artois.	X	
Eps	12	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur de la vallée d'Eps et blotti dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Fréwillers	13	Eglise Sainte Anne	Plateau de l'Artois	Inscrit	Blotti dans l'urbanisation et dans un contexte relativement boisé, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Fresnicourt le Dolmen	14.1	Château d'Olhain	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au sein de la vallée de la Brette et dans un contexte arboré, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	14.2	Dolmen dit «la Table des Fées»		Classé	Situé au sein d'un bosquet, sur les coteaux du Mont d'Olhain, des vues vers le site éolien sont possibles à partir de la lisière, le parc éolien de Fréwillers à moins de 5 km est très perceptible. Le parc éolien projeté à plus de 12 km pourra être à proximité du site ceci de façon partielle. Aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Servins	15.1	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Classé	Situées au sein des collines de l'Artois, dans un contexte arboré et en coeur d'agglomération, aucune perspective visuelle lointaine vers le site éolien étant possible, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	15.2	Chapelle Hannedouche		Classé		X	
Villers-Châtel	16	Château	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur d'un parc arboré et dans un contexte boisé, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km



## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km



COVISIBILITÉ POTENTIELLE À SURVEILLER

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Mingoval	17.1	Eglise Notre-Dame	Plateau de l'Artois	Classé	Situés au coeur du village et dans un contexte bâti et végétal, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	17.2	Porte du cimetière		Inscrit		X	
Béthonsart	18	Eglise Sainte Elisabeth	Plateau de l'Artois	Classé	Blotti au coeur de l'urbanisation et à distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Savy-Berlette	19	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur de la vallée de la Scarpe et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Villers-Brûlin	20.1	Eglise Notre-Dame	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situés au coeur du village et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	20.2	Château				X	
Pénin	21.1	Motte féodale	Plateau de l'Artois	Inscrit	Blottis au coeur de l'urbanisation, dans un contexte arboré et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	21.2	Château				X	
Averdoingt	22	Eglise Saint-Léger	Plateau de l'Artois	Inscrit	En coeur de village, dans un contexte bocager et arboré dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Ligny-Saint-Flochel	23	Eglise Saint-Flochel	Plateau de l'Artois	Classé		X	
Saint-Michel sur-Ternoise	24	Eglise Saint-Michel	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au coeur de la vallée de la Ternoise et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Saint-Pol sur-Ternoise	25.1	Vestiges du château	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situés au coeur de la vallée de la Ternoise et blottie dans une urbanisation dense, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	25.2	Chapelle des Soeurs Noires		Inscrit		X	
Wavrans sur-Ternoise	26.1	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Au coeur de la vallée de la Ternoise et dans un contexte arboré dense, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	26.2	Ferme de Curel		Inscrit		X	
Anvin	27	Eglise Saint-Léger	Plateau de l'Artois	Inscrit		X	
Heuchin	28	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit	Situé au sein de la vallée du Faux et blottie dans l'urbanisation, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Febvin-Palfart	29	Eglise Sainte-Berthe	Plateau de l'Artois	Inscrit	Blottis au sein de la vallée du Puits affluent du Surgeon, et dans un contexte boisé aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Fléchin	30	Eglise Saint-Martin	Plateau de l'Artois	Inscrit		X	

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km

Commune	N°	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial	
						Local	Régional
Rély	31	Motte féodale	Plaine de la Lys	Classé	Située en coeur du village et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Estrée-Blanche	32	Château de Criminil	Plaine de la Lys	Inscrit	Au coeur de la vallée de la Laquette et au sein d'un parc arboré dense, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Liettres	33	Château de Liettres	Plaine de la Lys	Inscrit	Blotti au sein d'un parc arboré dense et protégé par les coteaux de la vallée de la Laquette, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
Mazinghem	34	Eglise Notre-Dame	Plaine de la Lys	Inscrit	Situés au coeur du village, au bord de la Rivierette, et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Ham-en-Artois	35	Eglise Saint-Sauveur	Plaine de la Lys	Classé	Située en coeur du village et dans un contexte bâti et arboré très présent, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Lillers	36.1	Eglise Jules et Victor	Plaine de la Lys	Classé	Blottis au coeur de l'urbanisation, dans un bâti dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	36.2	Maison de l'argentier, Chapelle de la miséricorde		Inscrit		X	
Gonnehem	37.1	Eglise Saint-Pierre	Plaine de la Lys	Inscrit	Au coeur de la vallée de la Clarence dans un contexte arboré très présent et à distance du site éolien, aucune covisibilité significative n'est possible.	X	
	37.2	Manoir Saint-Michel		Inscrit		X	
Béthune	38.1	Beffroi, ancien hôtel de Beaulaincourt	Plaine de la Lys	Classé	Blottis au coeur de l'urbanisation, dans un bâti dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	38.2	Eglise des Récollets, caserne Chambord, Bastion St Pry, Tour Ste Ignace,		Inscrit		X	
Fouquières les Béthune	39	Château et ferme	Plaine de la Lys	Inscrit	Blotti au coeur de l'urbanisation, dans un contexte boisé dense, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
Vaudricourt	40	Château et remise	Plaine de la Lys	Inscrit	Aucune covisibilité significative ne pourra être perçue à partir du coeur de village du fait du cadre bâti et végétal.	X	
Beuvry	41.1	Eglise Saint-Martin	Plaine de la Lys	Classé	Blottis au coeur de l'urbanisation, dans un bâti dense et à forte distance du projet éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.	X	
	41.2	Manoir de l'Estrasselle et ancien moulin		Inscrit		X	
Labourse	42	Eglise Saint-Martin	Plaine de la Lys	Inscrit		X	

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km

#### 6 - BRUAY-LA-BUSSIÈRE :

**Éléments protégés :**  
Château de la Buisnière  
Eglise Saint-Martin

**Propriété de la commune**



#### 10 - AMES :

**Eglise Saint-Pierre :**  
classement par arrêté du 30 mai 1984

**Périodes de construction :**  
11e siècle ; 12e siècle ; 17e siècle ; 19e siècle

**Propriété de la commune**

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km

#### 11 - SAINS-LES-PERNES :

##### Eglise inscrite

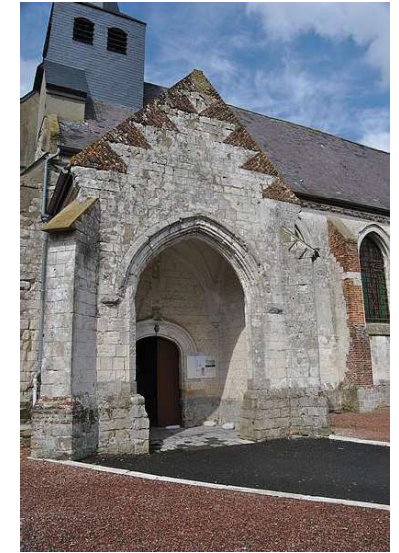
Eléments protégés :

Corniches sculptées : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :

15e siècle

Propriété de la commune



#### 12 - EPS :

##### Eglise inscrite

Eléments protégés :

Clocher : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :

16e siècle

Propriété de la commune



## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km

#### 14 - FRESNICOURT LE DOLMEN :

**Eléments protégés :**  
Château d'Olhain  
Dolmen dit «la Table des Fées»

**Propriété de la commune**



Vallée de la Ternoise à Wavrans.



#### 26 - WAVRANS-SUR-TERNOISE :

##### **Eglise inscrite**

**Eléments protégés :**  
Nef : inscription par arrêté du 10 juin 1926  
Périodes de construction :  
4e quart 16e siècle ; 17e siècle  
Propriété de la commune

##### **Ferme du Curel inscrite**

**Eléments protégés :** Porte d'entrée avec fronton :  
Inscription par arrêté du 5 avril 1948  
Périodes de construction : 18e siècle  
Propriété d'une personne privée

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km

#### 27 - ANVIN :

##### Eglise inscrite

Eléments protégés :

Choeur : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :

15e siècle

Propriété de la commune



Le bourg d'Heuchin vu de la route de Boyaval



#### 28 - HEUCHIN :

##### Eglise inscrite

Eléments protégés :

Deux premières travées de la nef ; façade ouest ; bras nord du transept : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :

11e siècle ; 12e siècle ; 2e quart 17e siècle

Propriété de la commune

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km



Le village est implanté au sein d'une petite vallée boisée.



#### 29 - FEBVIN-PALFART :

##### Eglise inscrite

Eglise, dans le village : inscription par arrêté du 26 mai 1926

Périodes de construction :  
2e moitié 16e siècle

Propriété de la commune

#### 30 - FLÉCHIN :

##### Eglise inscrite

Inscription par arrêté du 26 mai 1926

Périodes de construction :  
16e siècle ; 17e siècle

Propriété de la commune



Le village est implanté au sein d'une vallée boisée.



## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

### Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km



Motte féodale et éoliennes de Norrent-Fontes.



#### 31 - RELY :

##### Motte féodale classée

Eléments protégés :  
Motte féodale avec basse-cour et fossés, au hameau de la Couture (cad. B 592) : classement par arrêté du 22 août 1980

Périodes de construction :  
Moyen Age

Propriété d'une personne privée

#### 32 - ESTRÉE-BLANCHE :

##### Château de Créminil classé, Parc paysager inscrit

Eléments protégés :  
Les façades, toitures et douves du château, ainsi que le parc boisé qui l'entoure avec l'allée de tilleuls qui mène au château (cad. allée de tilleuls, au débouché du CD 186 ; parc boisé délimité par la rivière la Laquette : douves : terrain entourant le château : bâtiments du château et cour intérieure : classement par arrêté du 19 avril 2005.

Périodes de construction : 15e siècle

Propriété d'une personne privée



## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques

Aire d'étude intermédiaire 5 à 15 km



#### 34 - MAZINGHEM :

##### Eglise Notre-Dame-de-l'Annonciation

Inscription par arrêté du 21 novembre 1969

Périodes de construction :  
11e siècle ; 13e siècle ; 17e siècle ;  
18e siècle

Propriété de la commune



#### 35 - HAM-EN-ARTOIS :

##### Église Saint-Sauveur, Caveau peint d'Agnès de Witternesse

Classés par arrêté du 10/09/1913 et du  
25/01/1980



#### 36 - LILLERS :

##### Eglise classée

Collégiale Saint-Omer (Anciennement  
dénommée) dite aussi Église Saint-Jules  
et Saint-Victor

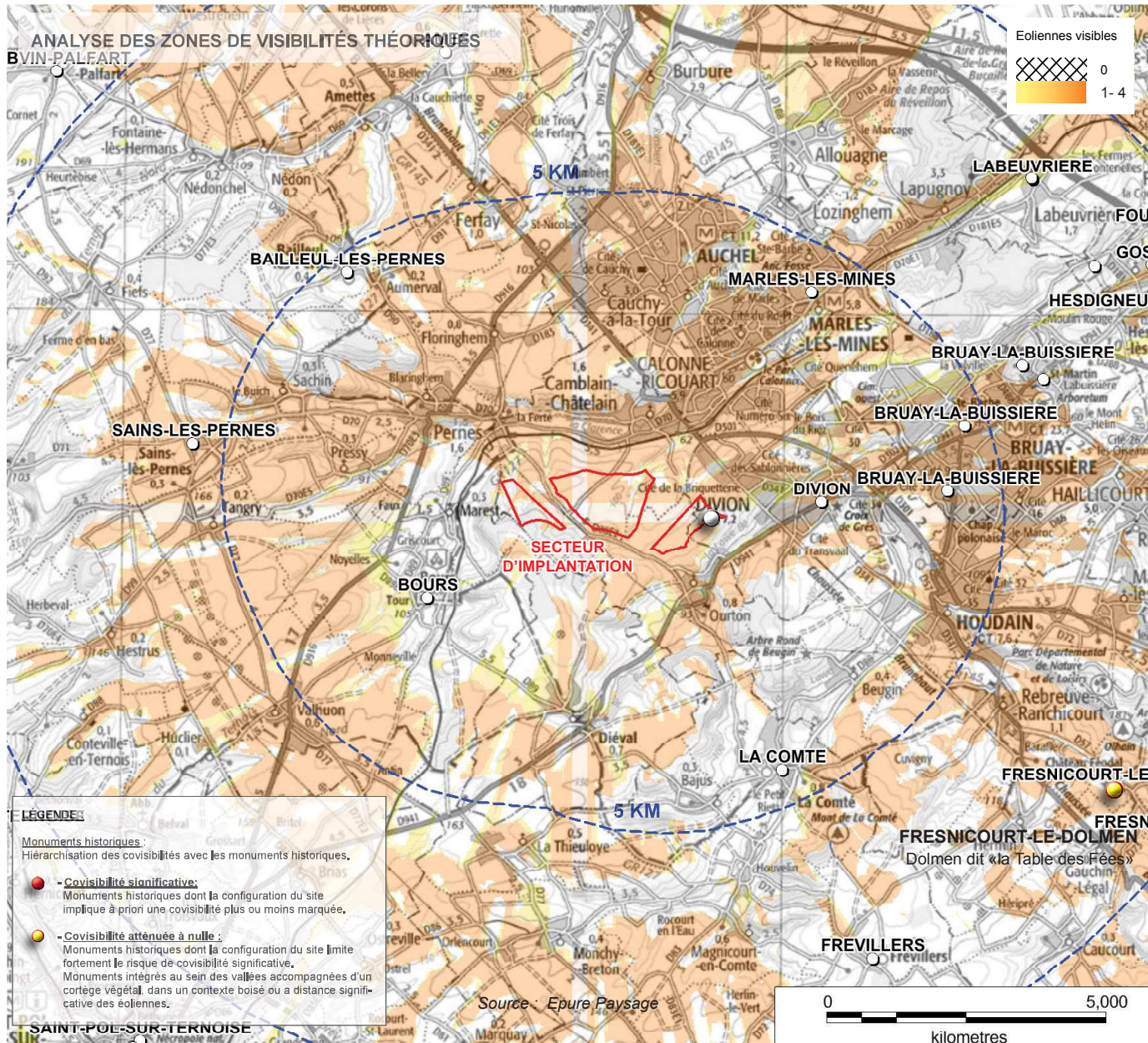
##### Chapelle inscrite

##### Chapelle de la Miséricorde

Inscription par arrêté du 05 avril 1948

## C.2 - Patrimoine architectural remarquable:

### C.2.1 - Les monuments historiques



### SYNTHÈSE DES ENJEUX

#### **Monuments très proches du site éolien (0 à 5 km) :**

Le monument historique le plus proche est le donjon classé de Bours localisé à 2 km du site éolien, ce donjon n'est pas perceptible à partir de la RD 916, seul ce point de vue pourrait offrir une perception simultanée du monument et des éoliennes, aussi aucun risque de covisibilité significative n'est possible.

L'autre monument potentiellement exposé est localisé à Bailleul-les-Pernes il s'agit de l'église Saint-Omer qui est inscrite, l'église est située au sein d'une vallée aux franges boisées, aucune covisibilité significative n'est à craindre. Les autres monuments, la Croix de Grès à Divion et la Fosse Sainte-Emile à Marles-les-Mines, localisés dans un contexte urbain qui n'offre pas de perceptions éloignées ne peuvent présenter de covisibilité significative.

#### **Monuments localisés à 5/15 km du site éolien :**

Sur le plateau de l'Artois une bonne partie des monuments sont intégrées au sein de vallées souvent boisées et présentent des vues limitées vers l'extérieur (Clarence, Biette, Lawe, Nave, Ternoise, Eps...).

Certains monuments sont implantés directement sur le plateau mais à plus de 10 km du site éolien, des covisibilités sont possibles mais très diffuses. Ces monuments sont protégés de toutes covisibilités significatives.

La plupart des monuments de la plaine sont localisés dans un contexte urbain et notamment au sein de l'urbanisme minier pour les plus proches (Marles-les-Mines, Divion, Bruay-la-Buissière...) à partir desquels les perceptions lointaines sont très limitées, aucune perspectives visuelles n'est orientée vers le site éolien.

D'autres monuments sont localisés au sein de vallées (Ames : Lawe, Estrée-Blanche : Laquette...), d'autres dans la dépression humide et boisée de la plaine de la Lys (Lillers, Ham-en-Artois, Guarbecque, Gonnehem, Béthune...). Ces monuments le plus souvent intégrés dans un contexte urbain sont protégés de toutes covisibilités significatives.

Enfin une perception peu significative est potentiellement possible à proximité du site du Dolmen de Fresnicourt.

#### **Monuments très éloignés : (à plus de 15 km)**

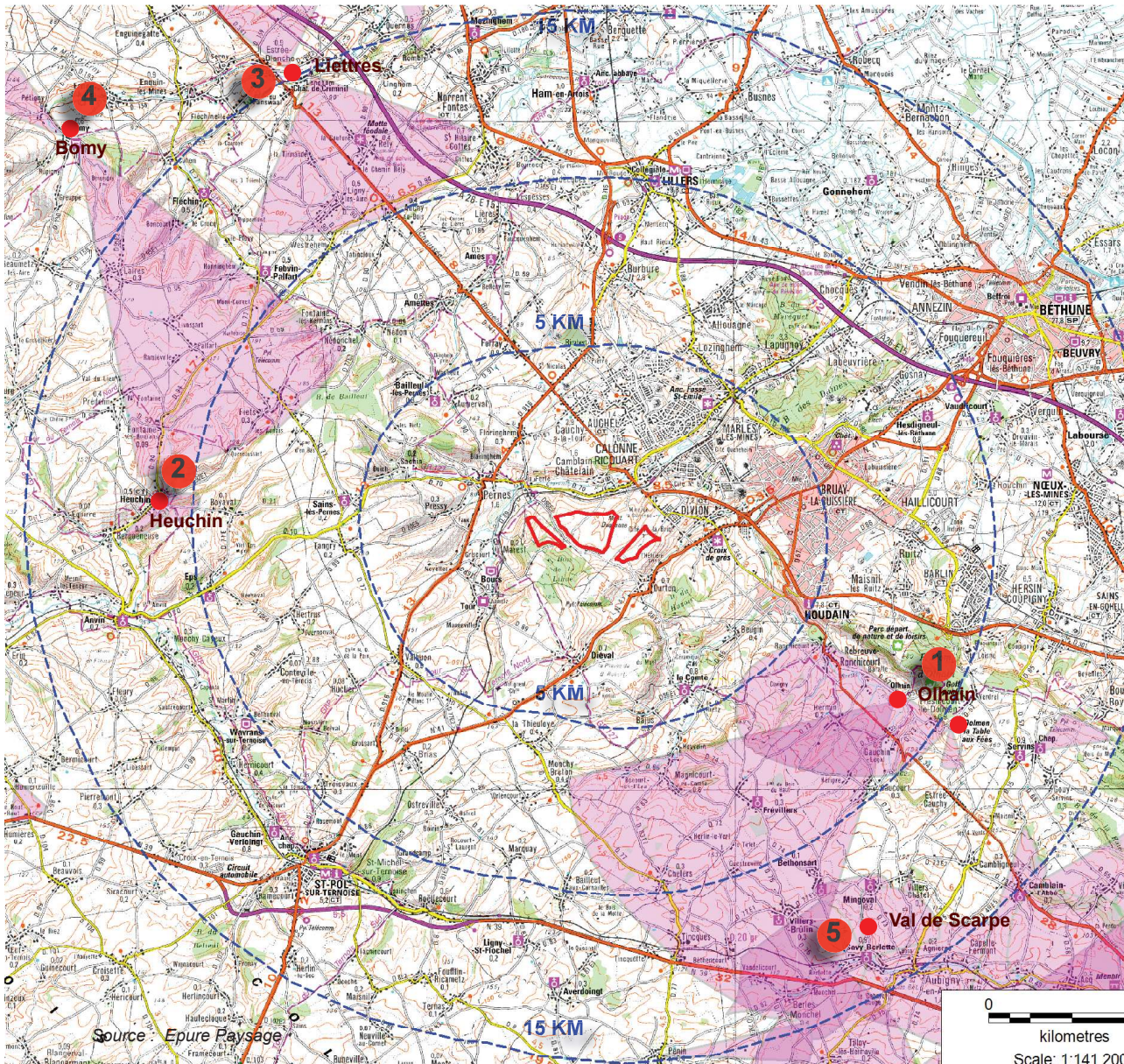
Plusieurs sites remarquables bien qu'étant localisés à plus de 15 km du site éolien méritent une attention spécifique il s'agit notamment du château de Bomy et de Liettres et du site de Vimy pour lesquels des cônes de vues ont été identifiés par l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP 62).

**Aucun de ces monuments historiques ne présentent de covisibilités significatives avec le projet éolien.**



## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.2 - Cônes de vues à partir des monuments historiques et des sites



### CÔNES DE VUE À PARTIR DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES PATRIMONIAUX.

Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaires. Pour le département du Pas-de-Calais :

A - Identifie les cônes de vue sensibles à partir des parcs des châteaux du XVIIIème.

B - Identifie les cônes de vue sensibles à partir et vers les sites patrimoniaux de la vallée de la Canche et de l'ouest Arrageois. Cônes issus de l'étude "éoliennes et patrimoine" réalisée en 2007 par le SDAP 62 (recensement non exhaustif)..

Cinq cônes de vues à partir des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 5 à 15 km des secteurs d'implantations :

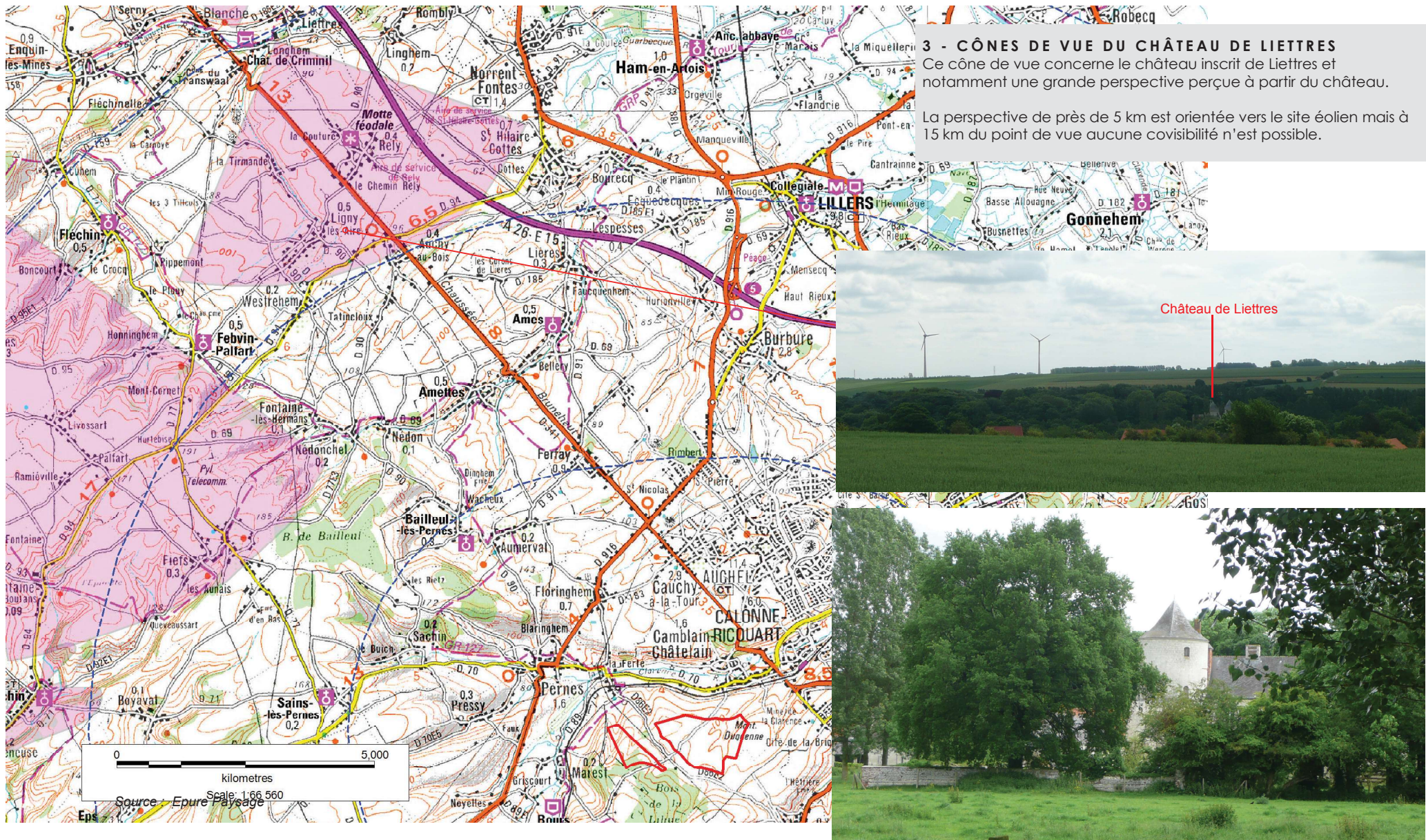
- 1 - Olhain : cône à partir du château et à partir du Dolmen de la table aux fées,
- 2 - Heuchin, cône à partir de l'église,
- 3 - Liettes, cône à partir du château,
- 4 - Bomy, cône à partir du château,
- 5 - Cônes Val de Scarpe, cône à partir et vers la vallée.

**Aucun cônes de vues n'interfère avec le site éolien projeté.**



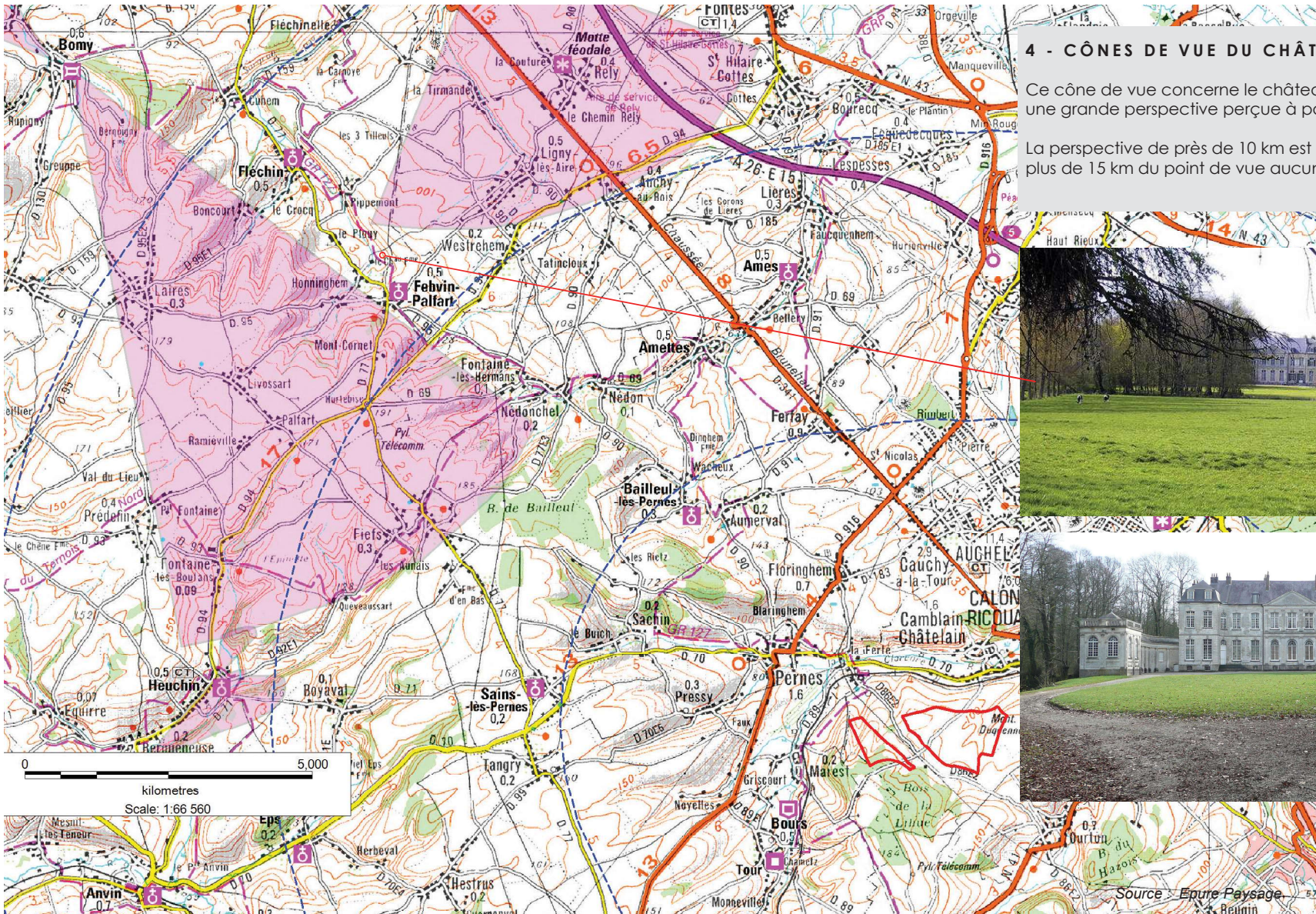
## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.2 - Cônes de vues à partir des monuments historiques et des sites



## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.2 - Cônes de vues à partir des monuments historiques et des sites



#### 4 - CÔNES DE VUE DU CHÂTEAU DE BOMY

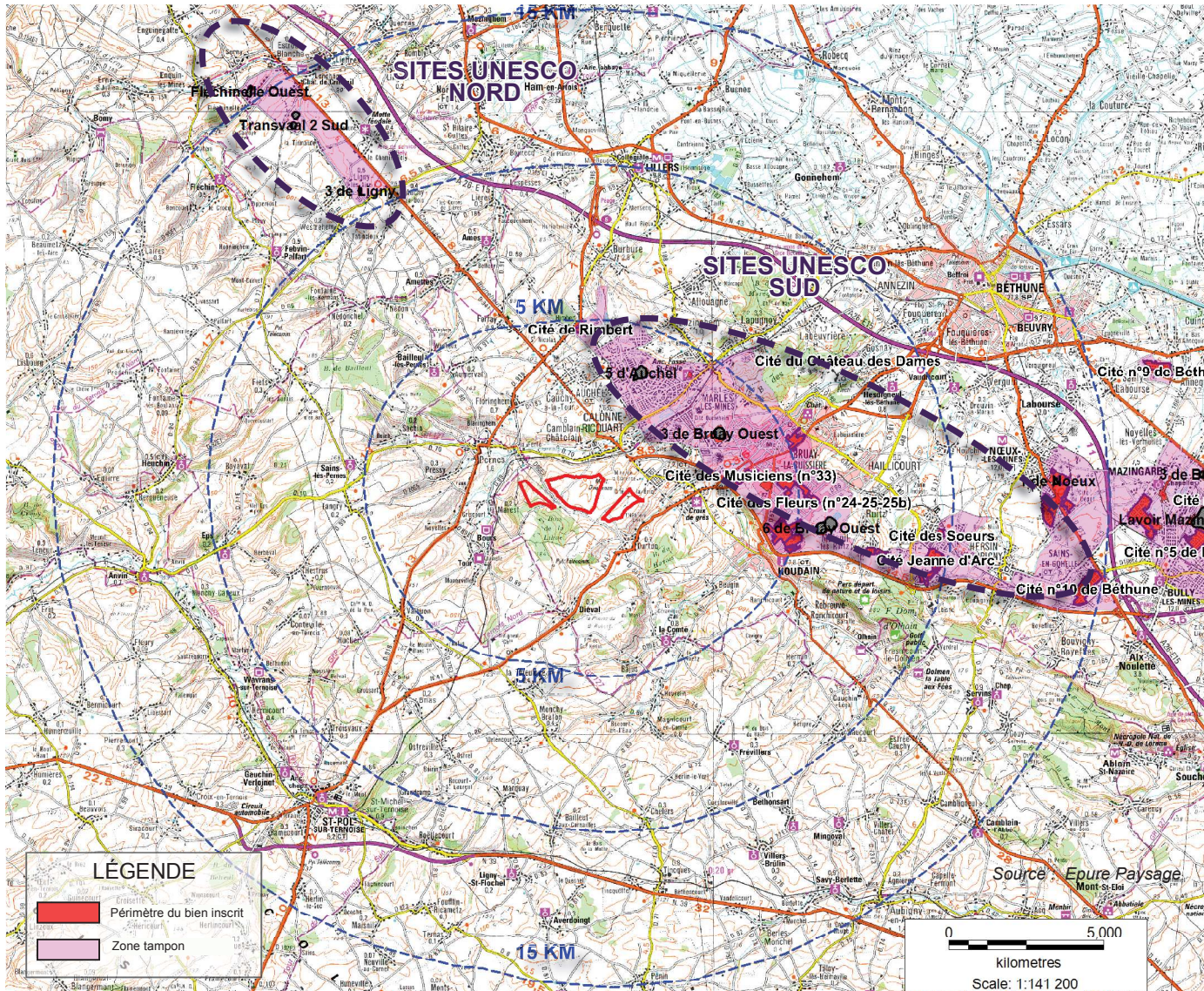
Ce cône de vue concerne le château inscrit de Bomy et notamment une grande perspective perçue à partir du château.

La perspective de près de 10 km est orientée vers le site éolien mais à plus de 15 km du point de vue aucune covisibilité n'est possible.



## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.4 - Repérage des Sites UNESCO



#### CARTE DES SITES UNESCO

Depuis 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie du millier de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Trésor de l'humanité, le Bassin minier a été distingué au titre de « paysage culturel », « oeuvre conjuguée de l'homme et de la nature » selon les termes de la Convention du patrimoine mondial.

**L'UNESCO a identifié 3 périmètres dont les deux premiers font l'objet de la convention de gestion :**

#### **Le bien inscrit au Patrimoine mondial.**

Cette zone, représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier, doit faire des protections qui garantissent la pérennité du bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

#### **La zone tampon dite « zone de cohérence paysagère »**

Cette zone renforce l'identité du bien inscrit et participe à son interprétation, y compris dans sa dimension paysagère. Cette zone fera l'objet d'une exigence particulière autour de la qualité paysagère.

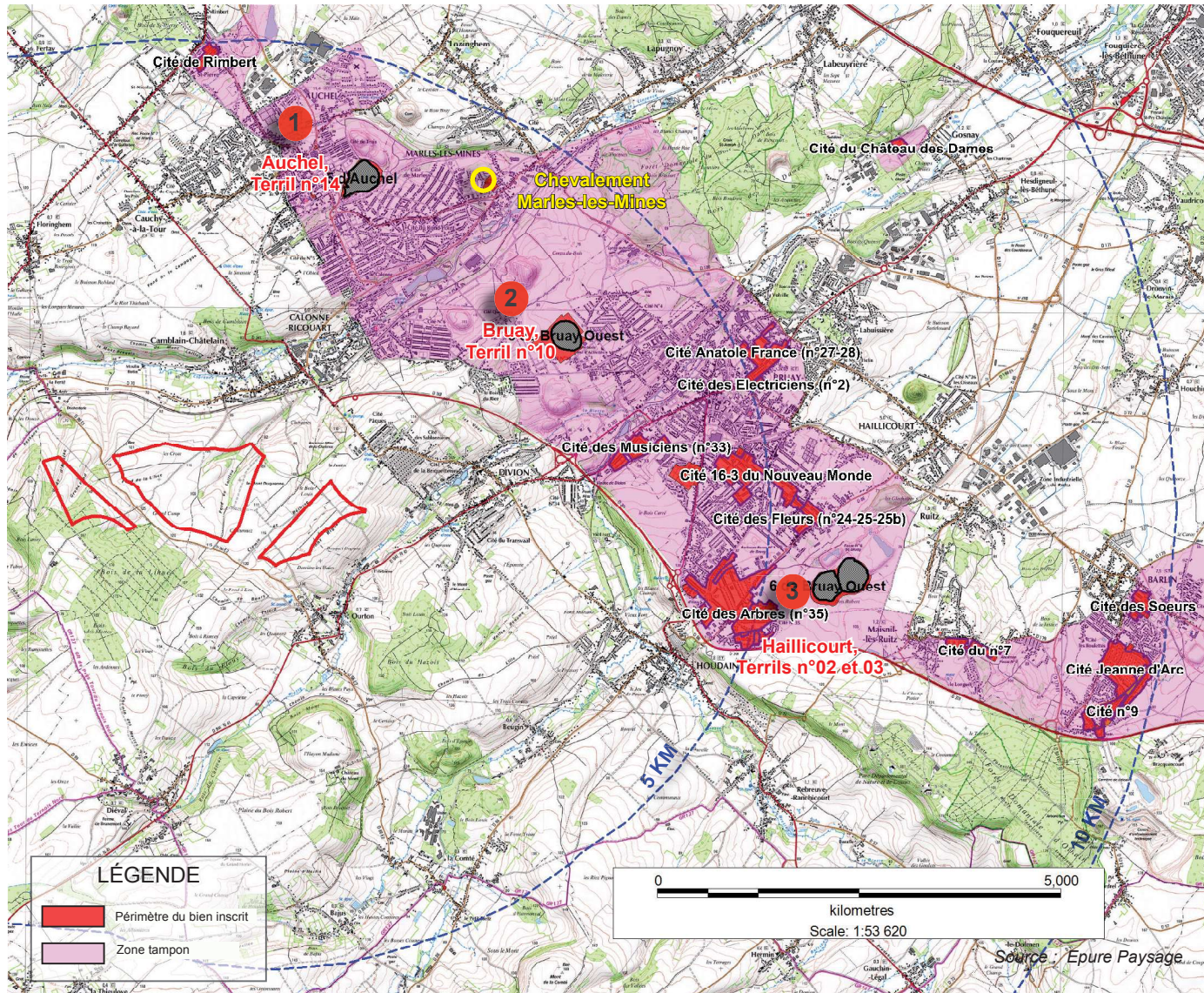
#### **La zone d'adhésion**

Elle correspond à l'ensemble des communes minières qui constituent le Bassin minier Nord-Pas de Calais et qui se reconnaissent dans les valeurs défendues dans la candidature au Patrimoine mondial.

Même sans protection réglementaire les biens UNESCO regroupent des ensembles patrimoniaux d'une grande valeur qui méritent une grande vigilance.

## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.4 - SITES UNESCO SUD



#### SITES UNESCO SUD

On peut identifier 3 grands types d'éléments patrimoniaux inscrits :

- les terrils,
- les anciens carreaux de Mines incluant les chevalements et l'ensemble des bâtiments d'exploitations,
- les cités minières,

1 / Les terrils sont les éléments paysagers les plus sensibles car en élévation et susceptibles d'offrir des points de vues panoramiques sur l'ensemble du territoire.

2 / Les anciens carreaux de Mines, les éléments les plus sensibles sont les **chevalements**, éléments verticaux pouvant plus facilement être en interactions visuelles avec des éoliennes.

3 / Les **cités minières** dans la mesure où elles offrent des perspectives visuelles dans l'axe d'un parc éolien.

#### Sites UNESCO à moins de 5 km du site éolien :

- 1 - Terril n°14 d'Auchel : accessible au public,
- 2 - Terril n°10 de Bruay : non accessible au public,

**Marles-les-Mines** – Chevalement du puits 2 de la fosse Sainte-Émile.

Cités minières de Rimbert et des Musiciens, ces cités constituées de maisons en bandes présentent des perspectives urbaines très orientées. Ces cités ne présentent pas de vues axées vers le site éolien.

#### Sites UNESCO à plus de 5 km du site éolien :

- 3 - Terrils n°02 et 03 d'Haillicourt : accessibles au public,

## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.4 - SITES UNESCO SUD



#### 1 - Auchel, Terrils n°14,

Le terril n°14, d'Auchel, est le terril conique de la fosse no 5 des mines de Marles. Il est haut de 103 mètres et s'étend sur 13.2 hectares.

**Site accessible au public mais non aménagé.**



#### 1 - Auchel, Cité de Rimbart .

La cité localisée à 5 km n'offre pas de perspective visuelle orientée vers le site éolien.



#### 1 - Sommet du terril n°14 d'Auchel.

#### LE TERRIL N° 14 D'AUCHEL

C'est le seul terril Unesco accessible au public à moins de 5 km du site éolien projeté.

Le site est accessible à partir de l'ancienne rampe (photo de gauche) mais aucun aménagement n'a été réalisé.

Le sommet culmine à 179 mètres NGF, ce qui correspond à peu de chose près à la hauteur de la cuesta de l'Artois qui est localisée entre le terril et le site éolien projeté.

La perception du site éolien est très marquée mais ne concerne qu'un public restreint du fait de la difficulté d'accessibilité.



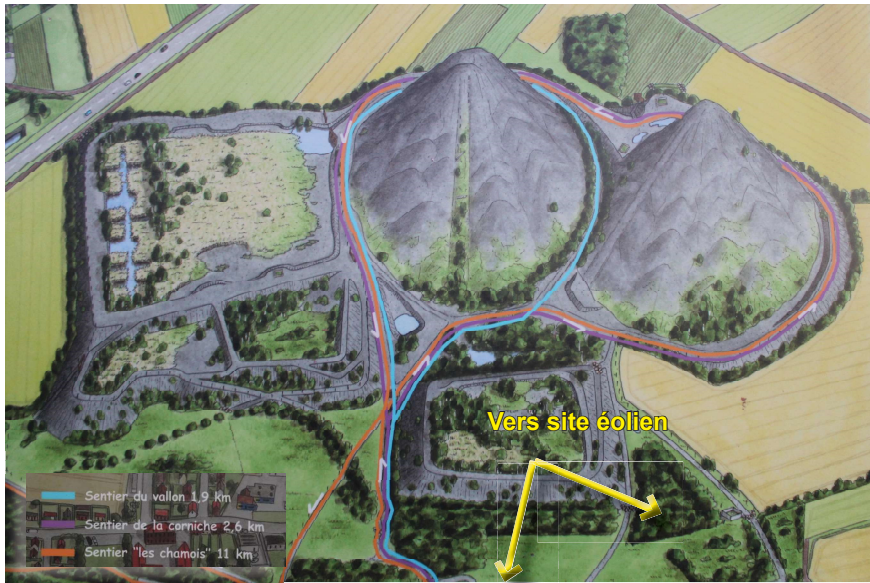
#### 2 - Bruay, Terril n°10,

Le terril no 10, 3 de Bruay Ouest, situé à Bruay-la-Buissière, est un terril conique haut de 90 mètres. Il s'étend sur 10,2 hectares.

**Accès interdit au public.**

## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.4 - SITES UNESCO SUD



#### 3 - Haillicourt, Terrils n°02 et 03,

Les terril n° 2, 6 et n°3,6 de Bruay Est, situés à Ruitz, sont les deux terrils coniques de la fosse no 6 - 6 bis - 6 ter des mines de Bruay, sise à Haillicourt, et deux de ses trois terrils. Ils n'ont jamais été exploités, et figurent parmi les terrils les plus connus du bassin minier. Ils sont hauts de cent mètres et étendu sur douze hectares.

**Site accessible au public et aménagé.**



**Marles-les-Mines** – Chevalement du puits 2 de la fosse Sainte-Émile

#### IMPACT SUR LES SITES UNESCO

**Le terril n° 14 d'Auchel** est le seul terril Unesco accessible au public à moins de 5 km du site éolien projeté. Le projet éolien sera nécessairement visible à partir de son sommet cependant en l'absence d'aménagement et de chemin d'accès public l'accès est limité aux plus motivés.

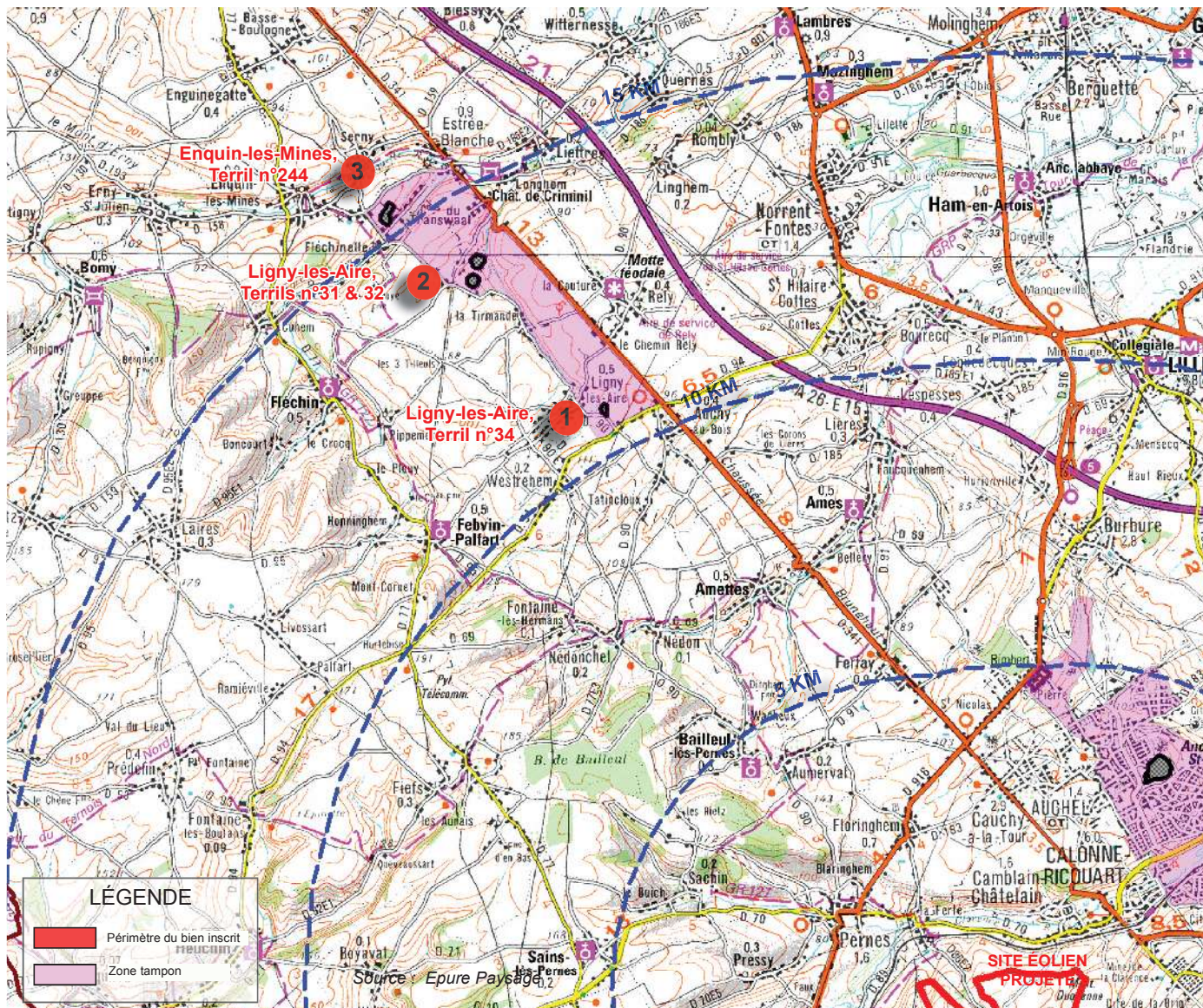
**Les terrils d'Haillicourt** sont localisés à plus de 7 km du site éolien et aménagés pour l'accueil du public. Les sentiers restent à une altitude d'une vingtaine de mètres, le site éolien est perceptible ponctuellement mais n'est pas prégnant.

**Le Chevalement de Marles-les-Mines** est localisé au sein d'un parc public arboré aucune vue lointaine n'étant possible les risques de covisibilités significatives sont très limités.

**Les cités minières** inscrites ne possèdent pas de perspectives urbaines orientées vers le site éolien, aucune covisibilité significative n'est à craindre.

## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.4 - SITES UNESCO NORD



#### SITES UNESCO NORD

##### Sites UNESCO à plus de 10 km du site éolien :

- 1 - Terril n°34 de Ligny-les-Aire : à 11 km du site éolien,
- 2 - Terrils n°31 et 32 de Ligny-les-Aire : à 14 km du site éolien,
- 3 - Terril n°244 d'Enquin-les-Mines : à 16 km du site éolien,

Ces terrils sont interdits au public et localisés au sein de friches boisées, donc aucune covisibilité n'est possible à partir des sites.

Des covisibilités sont néanmoins possibles à partir de la chaussée Brunehaut (RD 341) en descendant vers le sud, cependant les terrils étant en retrait de la route qui en outre est bordée d'arbres, les terrils étant eux mêmes englobés dans la végétation leurs perceptions sont atténuées, aussi aucune covisibilité significative n'est à craindre.

## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.4 - SITES UNESCO NORD



**1 - Ligny-les-Aire, Terrils n°34.**  
Le terril n°34, de Ligny, situé à Ligny-lès-Aire et Auchy-au-Bois, est le terril conique de la fosse n°3. **Accès interdit au public.**



**2 - Ligny-les-Aire, Terrils n°31, le terril Transvaal 1 Nord.**  
Le terril no 31, est l'un des trois terrils de la fosse n°2 des mines de Ligny-lès-Aire, fermée en 1950. Le terril est conique, végétalisé, et n'a jamais été exploité. **Accès interdit au public.**



**2 - Ligny-les-Aire, Terrils n°32, Transvaal 2 Sud**  
Le terril no 32, Transvaal 2 Sud, situé à Ligny-lès-Aire, est un ancien terril conique, dont le sommet a été exploité. **Accès interdit au public.**



**3 - Enquin-les-Mines, Terril no 244, Fléchinelle Ouest**  
Le terril n° 244, est un terril conique de la fosse de Fléchinelle dont l'exploitation a cessé en 1928. Le terril, jamais exploité, est boisé. **Accès interdit au public.**





## C.2 - Sites et patrimoine architectural remarquables :

### C.2.5 - Synthèse des enjeux patrimoniaux

#### LES MONUMENTS HISTORIQUES :

Dans l'aire d'étude de 15 km on observe 39 monuments historiques dont 4 à moins de 5 km.

#### 1 / Monuments historiques les plus proches :

Le monument historique le plus proche est le **donjon classé de Bours** localisé à 2 km du site éolien, ce donjon n'est pas perceptible à partir de la RD 916, seul ce point de vue pourrait offrir une perception simultanée du monument et des éoliennes, aussi aucun risque de covisibilité significative n'est possible.

L'autre monument potentiellement exposé est localisé à **Bailleul-les-Pernes** il s'agit de l'église Saint-Omer qui est inscrite, l'église est située au sein d'une vallée aux franges boisées, aucune covisibilité significative n'est à craindre.

Les autres monuments, la **Croix de Grès à Divion** et la **Fosse Sainte-Emile à Marles-les-Mines**, localisés dans un contexte urbain qui n'offre pas de perceptions éloignées ne peuvent présenter de covisibilité significative.

#### 2 / Monuments historiques des périmètres plus éloignés :

##### **Les monuments localisés sur le plateau de l'Artois :**

La partie sud / sud-ouest du périmètre éloigné étant situé au delà de la cuesta de l'Artois sur le plateau éponyme, une bonne partie des monuments sont intégrées au sein de vallées souvent boisées et présentent des vues limitées vers l'extérieur (Clarence, Biette, Lawe, Nave, Ternoise, Eps,...).

Certains monuments sont implantés directement sur le plateau mais à plus de 10 km du site éolien, des covisibilités sont possibles mais très diffuses.

Ces monuments sont protégés de toutes covisibilités significatives.

##### **Les monuments localisés dans la plaine de la Lys :**

La plupart des monuments de la plaine sont localisés dans un contexte urbain et notamment au sein de l'urbanisme minier pour les plus proches (Marles-les-Mines, Divion, Bruay-la-Buissière,...) à partir desquels les perceptions lointaines sont très limitées, aucune perspectives visuelles n'est orientée vers le site éolien.

D'autres monuments sont localisés au sein de vallées (Ames : Lawe, Estrée-Blanche : Laquette,...), d'autres dans la dépression humide et boisée de la plaine de la Lys (Lillers, Ham-en-Artois, Guarbecque, Gonnehem, Béthune,...). Ces monuments le plus souvent intégrés dans un contexte urbain sont protégés de toutes covisibilités significatives.

#### LES SITES PROTÉGÉS (loi 1930) :

Un seul site protégé est inventorié dans l'aire d'étude, il s'agit pour le plus proche du tilleul classé à Fouquières à 12 km. D'autres sites plus éloignées existent à 17 et 18 km mais ne présentent pas de covisibilités. **Ces sites sont distants et intégrés dans des contextes urbains ne pourront pas être covisibles avec le projet éolien.**

#### LES CÔNES DE VUES :

Cinq cônes de vues sont localisés à moins de 15 km du site éolien, le plus proche localisé à 10 km, le **cône d'Olhain** n'est pas du tout orienté vers le projet éolien. Les cônes de **Heuchin** et du **Val de Scarpe** ne sont pas également orientés vers le site éolien.

Les deux cônes de vue de **Liettres** à 15 km et de **Bomy** à 17 km sont orientés vers le site éolien mais ne peuvent présenter de covisibilité (voir analyse détaillée).

Les autres cônes de vues sont très éloignés et ne sont pas orientés vers le secteur d'implantation.

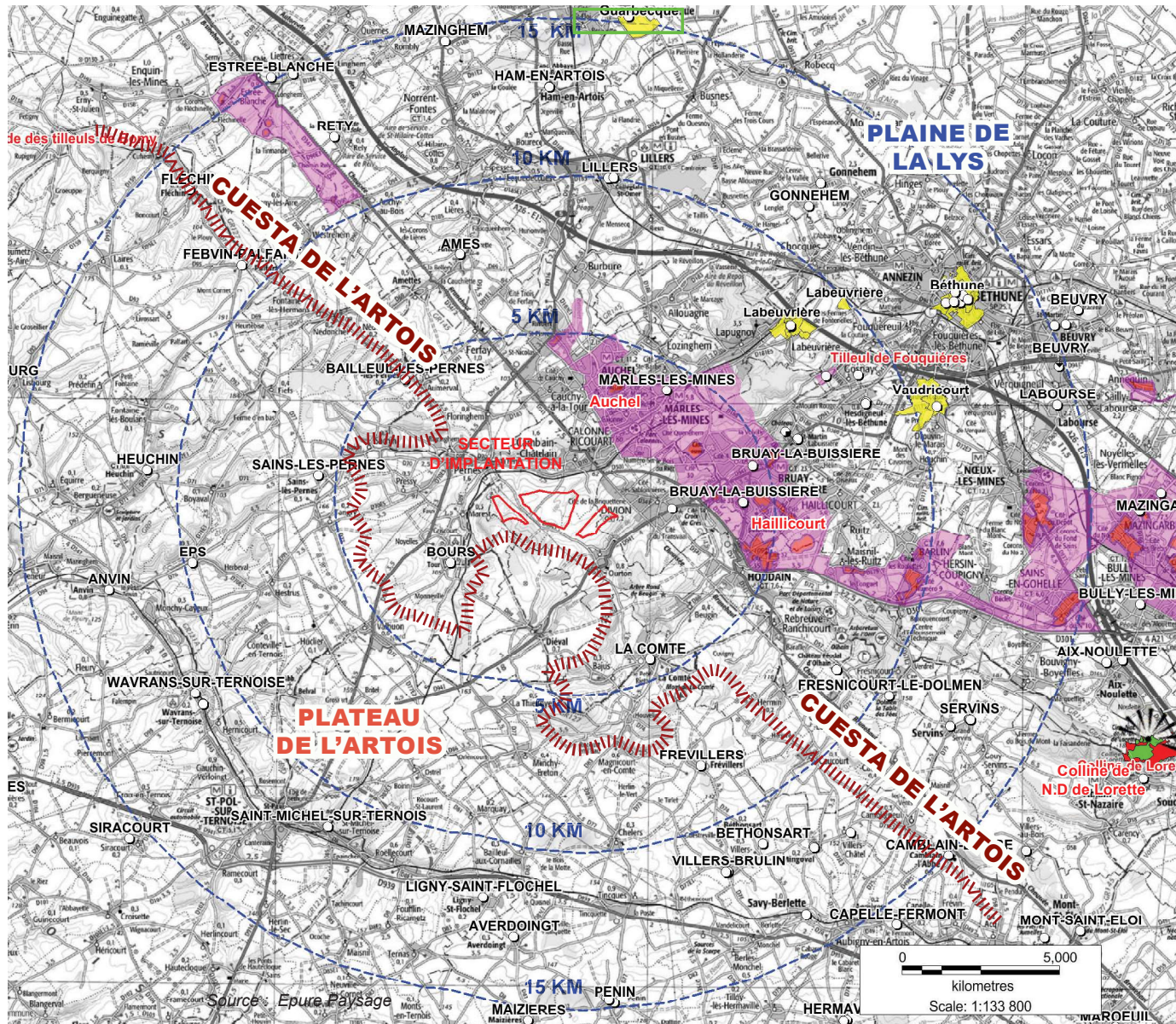
#### SITES UNESCO :

Plusieurs sites UNESCO sont présents à moins de 5 km du secteur d'implantation, il s'agit notamment de terrils miniers, le terril n°14 d'Auchel le plus proche pourra présenter des covisibilités mais son accessibilité est très limitée, par contre les terrils d'Haillicourt à 7 km sont aménagés pour le public et présentent des possibilités de covisibilités mais limitées par l'altitude des cheminements limités à une vingtaine de mètres. Les cités minières et chevalements ne sont pas affectés par des covisibilités significatives.

#### AVAP (ZPPAUP) :



Quatre sites sont inventoriés dans l'aire d'étude, **ces ZPPAUP distantes et intégrées dans des contextes urbains ne pourront pas être covisibles avec le projet éolien.**

### C.3 - Conclusion de l'état initial :





#### PAYSAGES PROTÉGÉS :

- Sites protégés et AVAP (ZPPAUP) :

- Sites classés ou inscrits  


- AVAP (ZPPAUP) 

#### PAYSAGES NON PROTÉGÉS :

- Sites UNESCO, souvent inaccessibles au public ou distants du projet éolien.  




- Belvédère remarquable :



- GR 127 « Tour du Ternois Nord » : 

#### MONUMENTS HISTORIQUES :

Hierarchisation des covisibilités potentielles avec les monuments historiques.

-  - **Covisibilité significative:**  
Monuments historiques dont la configuration du site implique à priori une covisibilité plus ou moins marquée.
-  - **Covisibilité très atténuée :**  
Monuments historiques dont la configuration du site limite fortement le risque de covisibilité significative. Monuments intégrés au sein des vallées accompagnées d'un cortège végétal, dans un contexte boisé ou à distance significative des éoliennes.
-  - **Covisibilité insignifiante à nulle :**